

Le 7-Saulx Flash

MOT DU MAIRE

Sommaire :

• Condensé des conseils municipaux	P°2
• Journée de citoyenneté du 01 avril 2023	P°3
• Cérémonie du 08 mai 2023	P°4
• Fête de la musique	P°4
• Association le Myosotis	P°5
• La Société Sportive de Sept-Saulx	P°6
• L'Amicale de l'espoir	P°6
• La petite balle	P°7
• L'Association de gymnastique volontaire	P°7
• L'APEPS	P°8
• Tri sélectif	P°9
• Rappel de quelques règles de civisme	P°11
• Vu sur illiwap	P°12
• Vu dans l'Union	P°13
• Horaires TER	P°14
• Fête patronale et brocante	P°16
• Petite page d'histoire de notre village	P°19

P°2 Je suis ravie de vous informer que des travaux de voirie rue du Général de Gaulle sont prévus pour l'année 2024. Le réseau d'eau sera entièrement remplacé.

P°3 Je remercie par avance tous les habitants qui subiront les désagréments, gardons à l'esprit que ces infrastructures contribueront à améliorer la qualité de nos routes et la circulation pour les piétons.

P°5 Cependant, j'aimerais également aborder une question importante qui nous concerne tous, celle des incivilités. Il est essentiel que nous maintenions un respect mutuel et une considération pour les autres. En travaillant ensemble, nous pouvons créer un environnement harmonieux où le bien-vivre ensemble est une réalité.

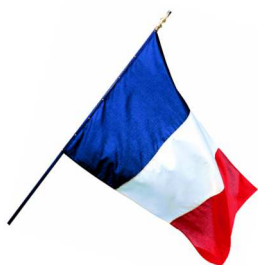
P°7 Je vous encourage également à faire preuve de sensibilité en ce qui concerne les nuisances. Le respect des horaires de tranquillité et la réduction des bruits excessifs sont des gestes simples mais significatifs pour préserver la quiétude de notre commune.

P°9 Enfin, j'aimerais attirer votre attention sur la question de la vitesse dans notre commune. La sécurité routière est une priorité absolue, et je vous encourage tous à respecter les limitations de vitesse et à adopter une conduite responsable.

P°12 Travaillons ensemble pour faire de Sept-Saulx un endroit où il fait bon vivre, où la solidarité et le respect sont les valeurs qui nous unissent. Je reste à votre écoute et je remercie sincèrement tous les acteurs associatifs et leurs bénévoles pour leur engagement envers notre commune.

Le Maire

14 juillet 2023



Rassemblement Place Pierre Lefèvre à 11h.
Dépôt de gerbe au monument aux morts.
Vin d'honneur à la mairie.



Cette année les membres de la Commission fêtes et manifestations ont décidé de changer la date de la brocante. Elle aura lieu le samedi 26/08 à partir de 8 h cette année, vous trouverez en page 17 le bulletin d'inscription. Faites passer l'information autour de vous, nous comptons sur vous.

Condensé des conseils municipaux

13 avril 2023

Etaient présents : tous les membres en exercice excepté Guillaume BRAVO SEGORBE, Jean-Philippe MOUZON et Eric WAFFELAERT qui ont donné respectivement pouvoir à Solène MOUZON, Valérie CHAUMET et Jean-Marc LEFEVRE.
Secrétaire de séance : Solène MOUZON.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022

Sous la présidence de Béatrice JOLLY, le Conseil Municipal vote les résultats présentés :

- Pour la section de fonctionnement :

Excédent de 43 699,85 €

Résultat de clôture de 50 859,22 €

- Pour la section d'investissement :

Déficit de 10 491,71 €

Résultat de clôture de 36 163,69 €

- Soit un excédent total de clôture de l'exercice 2022 de 87 022,91 €.



AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET

Constatant que la section d'investissement du compte administratif fait apparaître :

- Un solde d'exécution global de 36 163,69 €
- Un solde de restes à encaisser de 100 000 €
- Un solde de restes à réaliser de 137 307,74 €



entraînant un besoin de financement s'élevant à 1 144,05 €

le Conseil Municipal décide d'affecter au budget de l'exercice 2023, le résultat comme suit :

- Affectation en réserves - financement de la section d'investissement : 1 144,05 €
- Report en section de fonctionnement : 49 715,17 € (résultat de clôture 2022 de la section de fonctionnement - affectation en réserves)
- Report en section d'investissement : 36 163,69 € (résultat de clôture 2022 de la section d'investissement)

TAUX D'IMPOSITION 2023

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2023 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35,22 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 8,28 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 8,24 %

« L'intégralité des délibérations du Conseil Municipal est affichée en mairie et consultable sur le site internet »

BUDGET 2023

Le Conseil Municipal approuve le budget unique 2023 de la commune, arrêté en dépenses et en recettes à :

- 426 952,01 € pour la section de fonctionnement
- 306 849,42 € pour la section d'investissement

Le Conseil Municipal autorise Mme le maire à procéder, à compter de l'exercice 2023, à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite autorisée, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

CONVENTION ENEDIS

ENEDIS en charge de l'amélioration de la qualité de la desserte et de l'alimentation du réseau électrique de distribution publique va réaliser des travaux sur des parcelles appartenant à la commune. Dans ce cadre, une convention doit être établie entre la commune et ENEDIS.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Mme le Maire de signer cette convention.

CONVENTION ATC FRANCE

La commune avait signé une convention avec ORANGE SA pour l'hébergement d'une antenne radio.

ORANGE SA l'ayant cédé à ATC France, une nouvelle convention doit être signée.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Mme le Maire de signer la convention avec ATC FRANCE.

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ECOLE

Mme VOLLMER, directrice du groupe scolaire, demande aux communes de Prosnes et de Sept-Saulx, 6 sapins de Noël naturels et une participation financière au spectacle de Noël.

Le Conseil Municipal accepte d'acheter 3 sapins et de participer au spectacle à hauteur de 250 €.

Journée de citoyenneté du 01 avril 2023

Souvenez-vous (extrait de l'invitation) :

Mobilisons-nous pour réaliser cette action solidaire !

Tous les habitants sont invités à participer à cette opération pour préserver le cadre de vie le :

Samedi 1^{er} avril 2023.

Rendez-vous à la salle polyvalente à 9h.

Objectif : collecter les déchets abandonnés (bouteilles, papiers...).

Une collation sera offerte avant le départ et le verre de l'amitié clôturera cette matinée.

En plus des déchets, vous trouverez aussi des ardoises sur lesquelles figurent des morceaux de rébus. A la fin de la matinée, toutes les ardoises rapportées seront mises en commun pour permettre de déchiffrer le rébus.



Pour faciliter l'organisation, l'inscription est obligatoire.

Ce n'était pas un poisson d'avril !

Merci aux bénévoles qui ont participé à cette action dont l'objectif est d'améliorer le cadre de vie de tous les habitants. La météo capricieuse ne vous a pas découragé.

Un regret : le faible nombre de participants.

Un espoir : une plus forte mobilisation pour la prochaine journée

Toutes les ardoises support d'un élément du rébus, ont été trouvées.

Solution du rébus : 'Cette année, pas de poisson d'avril. La chatte les a mangés'



Cérémonie du 08 mai 2023



Comme chaque année (hors COVID), les élus, les anciens combattants et des habitants du village se sont rassemblés au monument aux morts puis au cimetière près de la tombe des 6 aviateurs du Commonwealth, pour rendre hommage aux victimes des guerres.

Monument aux morts :

- Lecture des messages officiels par M. Bernard JOLLY, Président des anciens combattants du village et Mme Valérie CHAUMET, Maire.
- Dépôt d'une gerbe.
- Minute de silence.
- Marseillaise chantée par Mme Francine MARCHAND et l'assistance.

Tombe des 6 aviateurs du Commonwealth :

- Dépôt d'une gerbe.
- Minute de silence.

Cette commémoration s'est terminée par le verre de l'amitié.



Fête de la musique



1ère édition de la fête de la musique à Sept-Saulx, et que dire... Quelle réussite !

Bon nombre de personnes venues d'ici et d'ailleurs, se sont déplacées ce mercredi 21 juin au stade de Sept-Saulx pour venir danser et écouter les artistes présents : un groupe rock composé de 3 jeunes âgés de 14 ans appelés "The Big Boys" et un artiste solo Adam.

Moment convivial et dans la bonne humeur pour cette première édition ! A l'année prochaine."



Le Myosotis

Vente de plantes du 14 mai 2023

Nous vous avons donné rendez-vous le dimanche 14 mai. Comme chaque année, vous êtes venus nombreux. **Tous les membres de l'association vous remercient.** Cette journée a été un succès grâce à votre soutien.

Nous vous souhaitons une bonne dégustation de tomates, dont la petite nouvelle de cette année : la cerise violette. Mais, les plantes sont toutes dépendantes de la météo. Suspens...



Plantations communales

Comme chaque année, les membres de l'association se mobilisent pour embellir le village.

Merci aux:

- bénévoles pour leur mobilisation sur le terrain
- riverains qui arrosent et entretiennent les bacs près de chez eux. Nous constatons que vous êtes de plus en plus nombreux et cela nous touchent.

'Coup de gueule' aux personnes malveillantes qui volent les plantes, en particulier dans les suspensions sur le pont près de la salle polyvalente.

L'association recherche des 'petites mains'.

Si vous êtes intéressé, rendez nous visite lorsque nous sommes sur le terrain ou appelez le 07 87 23 46 52.



La Société Sportive de Sept-Saulx

Loto



« La Société Sportive de Sept-Saulx remercie l'ensemble des participants et des bénévoles pour la réussite de son loto annuel, qui s'est déroulé le 28 janvier dernier.



Tournoi de foot

Le 17 et 18 juin 2023 a eu lieu notre tournoi annuel. Une trentaine d'équipes regroupant des enfants âgés de 6 à 12 ans se sont réunies sous le signe de la convivialité et du respect.

Nous remercions les bénévoles et les équipes présents pour cette nouvelle réussite.



Le club est toujours à la recherche de joueurs et de bénévoles, si vous souhaitez nous rejoindre vous pouvez nous retrouver sur notre site internet officiel www.sept-saulx.footeo.com ou contacter directement le président M. MOUZON au 06.26.84.03.40. »

L'Amicale de l'espoir de Sept-Saulx

Vous reçoit tous les jeudis après-midi de 14H00 à 18 H00 à la salle polyvalente MAURICE LAMBERT. Les deux premières après-midis vous sont offertes, pour que vous puissiez savoir si vous désirez faire partie de notre petite troupe pour un moment de convivialité, de bonne humeur et de partage.

Pour plus de renseignements vous pouvez joindre Chantal au : 03 26 03 24 20

A bientôt



de

La petite balle



**SALLE POLYVALENTE
51400 SEPT SAULX**

**SEANCES LIBRES
LUNDI ET MARDI
A PARTIR DE 20H30**

**PRÊT DE RAQUETTES
AMBIANCE CHALEUREUSE**

**2 SEANCES D'ESSAI GRATUITES
COTISATION ANNUELLE : 18 €
CERTIFICAT MEDICAL A FOURNIR**

INFOS & RENSEIGNEMENTS

Président : Pascal - 03.26.03.96.50
Trésorière : Marion - 06.13.42.43.49
Secrétaire : Thierry - 06.83.07.39.00
ou estienne.t@orange.fr

L'Association de gymnastique volontaire Septem-Salicienne

Jambes rouillées, épaules fatiguées, vous souhaitez reprendre une activité physique à votre rythme : venez nous rejoindre à l'Association de Gymnastique Volontaire Septem Salicienne le mercredi de 19 à 20 heures à la salle polyvalente Maurice Lambert

Dans une ambiance détendue et conviviale les cours de gymnastique douce sont assurés par notre fidèle et dévoué Patrick.

Les 2 premières séances sont gratuites pour les nouvelles venues ou nouveaux arrivants.

Les cours reprendront fin septembre en fonction de la disponibilité de la salle.

Nous espérons vous accueillir nombreuses et nombreux.

Pour tous renseignements vous pouvez appeler le 03 26 03 95 45 ou le 06 34 36 06 42

L'APEPS



Suite au changement de bureau l'année prochaine

L'APEPS RECHERCHE DE NOUVEAUX MEMBRES POUR SON BUREAU ASSOCIATIF

Vous souhaitez vous investir dans l'association de l'école afin d'organiser
De nombreux événements, des sorties, des activités ?

Contactez-nous par téléphone au 06 77 96 50 89

Ou par E-mail : apecs51400@yahoo.com

Qu'est-ce que l'APEPS ?

L'association des Parents d'Elèves de Prosnes et Sept Saulx, il s'agit d'une association à but non lucratif.

Quelle est sa mission ?

Organiser des événements durant l'année scolaire afin de récolter un maximum de bénéfices.

Les fonds permettront :

- De programmer des activités pour les enfants,
- De financer une partie des projets de l'école,
- D'offrir des cadeaux de Noël aux enfants,
- D'organiser la kermesse

Comment est-elle composée ?

D'un bureau : président, trésorier et secrétaire, ils gèrent l'administratif et la trésorerie de l'association, ils sont élus durant l'Assemblée Générale

De membres actifs : bénévoles (tous les parents d'élèves de l'école) qui apporteront des idées, des suggestions dans l'organisation des festivités en participant aux réunions



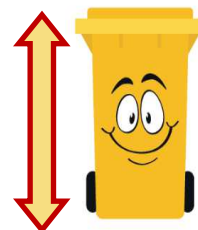
Tri sélectif

Adaptation du volume du bac du tri

Votre bac de tri est devenu trop petit depuis la simplification du geste du tri ?

Contactez les services de la Direction des Déchets afin d'obtenir un bac de volume supérieur :

Par internet : www.grandreims.fr (rubrique « Services aux habitants / démarches en ligne / Poser une question / Collecte et tri des déchets)
Par téléphone : 03.26.02.90.90



Attention : **les gros cartons sont à apporter en déchetteries.**

Dans le bac de tri vous déposez les cartons imprimés d'emballages et les cartons bruns de petites dimensions de type boîte à pizza ou carton de couches comme taille maximum.



Bouchon sur la bouteille en plastique

Faut-il laisser le bouchon sur la bouteille en plastique ?

A la question que beaucoup se posent, nous répondons :

OUI, il faut laisser le bouchon sur la bouteille en plastique lorsque nous la jetons dans le bac de tri.

Accroché à la bouteille, il arrivera bien jusqu'à la filière de recyclage. Sa matière est très prisée.

Bien remplir son bac de tri

Pour optimiser mon bac de tri : j'aplatis mes déchets

Vous l'avez remarqué, avec la simplification du geste du tri, le bac de tri se remplit plus.

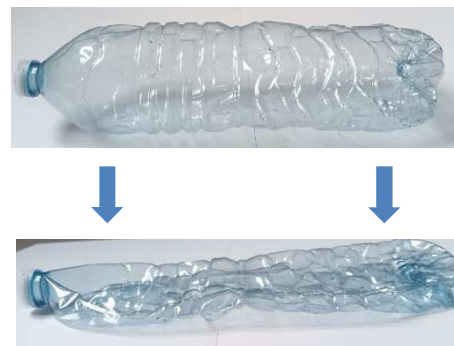
Une astuce pour limiter le volume des emballages ?

Avant de les jeter, j'applatiss :

Les bouteilles en plastique et les briques alimentaires dans le sens de la longueur

Les cartonnettes

Mais surtout, n'imbriguez pas vos différents déchets les uns dans les autres, car ils ne pourraient pas être distingués au centre de tri ni recyclés ensuite.



Verre

Le verre bien trié : c'est 4 fois moins cher qu'en ordures ménagères !

Une bouteille déposée dans un **conteneur à verre** coûte **4 centimes d'euro** pour être collectée et recyclée.

Mise dans les **ordures ménagères**, elle coûte **18 centimes d'euro.**

Et encore pire : mise dans le bac de tri, elle coûte même 10 fois plus cher sans parler des risques réels pour le personnel trieur.

Alors trions bien le verre !

Il fait fonctionner l'économie locale car il est collecté, affiné et réutilisé avec des entreprises du territoire et nous optimisons en plus le coût de gestion de nos déchets.

Les textiles

Vos vêtements ont de l'avenir : réparez-les, vendez-les ou donnez-les !

L'analyse du contenu des poubelles d'ordures ménagères prouve qu'elles contiennent encore en moyenne **10 kg par habitant et par an** de textiles. Mis dans la poubelle, ils sont incinérés et représentent un **surcoût important** pour la collectivité sans compter la perte environnementale et sociale.

Il est possible et facile de faire mieux : on vous dit comment et pourquoi.

⇒ 4 solutions pour leur donner une seconde vie



- Les réparer ou les transformer

Tout d'abord, pensez à réparer vos vêtements. Quelques points de couture suffisent parfois.

De nombreuses associations proposent des cours de couture pour apprendre à réparer ou customiser un vêtement, pour lui redonner un look plus actuel et personnalisé.

Il est également possible de transformer un vieux jean en sac à main, un t-shirt en collier,...

- Les revendre par internet, dans des dépôts-ventes ou lors de brocantes.

- Les donner à des associations caritatives ou d'économie sociale et solidaire

Les consignes de tri : apportez vos vêtements, vos chaussures par paire, et votre linge de maison propres et secs.

Voici des associations locales : Service du vêtement, F.R.I.P.E Emmaüs, Croix Rouge Française, Secours Populaire Français, Equilibre Marne SOS Bébés, Foyer Protestant.

- Les donner dans des points d'apport volontaires

Tous les TLC usagés (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures) peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, **même abîmés**.

Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire.

Actuellement **252 points d'apport volontaire** sur le territoire communautaire sont mis en place par différents collecteurs parmi lesquels Le Relais, F.R.I.P.E. Emmaüs, et Ecotextile. **Plus de 1 000 tonnes de textiles, linges et chaussures y ont été collectées en 2021, soit 3,6 kg par habitant.**

Localisez le point d'apport le plus proche de chez vous :

www.grandreims.fr/conteneurs-a-textile



⇒ Les bienfaits de votre geste de tri

Outre l'aspect financier évoqué précédemment :

Vous réduisez votre **impact environnemental**,

Vous participez ou générez une **dynamique d'activité et d'emploi d'insertion** notamment,

Vous favorisez l'**accessibilité aux produits d'occasion**,

Vous permettez la **création de nouvelles matières premières** grâce au recyclage,

Selon leur état les articles seront majoritairement reportés ou recyclés.

Refashion est l'éco-organisme* en charge de la filière textile. Dans son dernier rapport annuel publié, il rappelle que les textiles collectés sont triés dans l'un des 66 centres de tri conventionnés (51 en France et 15 ailleurs en Europe) en 5 catégories :

Refashion est garant d'une traçabilité des déchets collectés dans ces centres conventionnés. De plus le Grand Reims est vigilant sur le réemploi de vos textiles au niveau local

* éco-organisme : structure à but non lucratif qui permet aux producteurs de produits et d'équipements de remplir leurs obligations de collecte des déchets, lorsque les biens produits arrivent en fin de vie. Il fait aussi le lien entre les différents acteurs de la chaîne de production et d'utilisation, dans le but d'optimiser la filière de gestion des déchets.

La deuxième vie des textiles et des chaussures

Réutilisation

57,9%



Réutilisation à l'étranger 96%



Réutilisation en France 4%

Recyclage

32,1%



Effilochage

Coupe

Défilage

Brassage

Non triés pour le recyclage

Classement pour le recyclage

Tri pour le recyclage

Tri pour le recyclage

Combustible solide de récupération

8,7%



Brassage et granulage

Tri pour le recyclage

Valorisation énergétique

0,6%



Incinération

Tri pour le recyclage

Élimination

0,7%



Tri pour le recyclage

Tri pour le recyclage

Résultat du tri dans les 67 centres de tri en France et en Europe

Rappel de quelques règles de civisme

Connaissez-vous les 11 raisons de ramasser les crottes de son chien y compris dans la nature ?

TANT QUE VOTRE CHIEN N'EST PAS
CAPABLE D'EN FAIRE AUTANT...



Une question de civisme :

- 1- Faire un geste citoyen.
- 2- Conjurer la malédiction du 'j'ai marché dans une crotte'.
- 3- Parer aux accidents (chute suite à une glissade),
- 4- Eviter l'amende.
- 5- Il n'y a pas 36 endroits où la crotte de toutou est autorisée : chez son maître. Ailleurs, c'est une obligation de la ramasser quelle que soit sa taille.

Les déjections canines, une pollution jusqu'alors 'invisible' :

- 6- Un apport azoté aussi important qu'une pollution agricole.
- 7- Protéger la biodiversité de l'apport en phosphore laissé par nos toutous.
- 8- Un geste éco-citoyen.

Déjections canines et hygiène :

- 9- Des bactéries présentes dans les crottes de nos chiens.
- 10- Ramasser les crottes de son chien pour éviter la parasitose.
- 11- Avoir des sacs funs et biodégradables à porter de main.

TROTTOIR
PAS
CROTTOIR

Vivre ensemble, faire du bien à la planète, nous protéger et protéger ceux que nous aimons. Il y a, comme vous venez de le lire, de nombreuses raisons de ramasser les crottes de son chien.

Ne confondez pas container à verre et déchetterie !

2 containers à verre sont à votre disposition rue de la gare pour y déposer uniquement du verre.
Les bouchons et couvercles des contenants en verre ne sont pas autorisés. La poubelle à côté des containers est destinée à les recueillir.
Tout dépôt d'autres objets est interdit.

Déchetterie de Villers Marmery

Ouverture :

Lundi :14h - 18h
Mardi :14h - 18h
Mercredi 9h - 12h
Jeudi :9h - 12h / 14h - 18h
Vendredi :9h - 12h
Samedi :9h - 12h / 14h - 18h

A noter :

Fermeture les jours fériés
Fermeture à 16h les 24 et 31 décembre
Heure limite d'accès 15 min avant la fermeture
Le Grand Reims peut fermer le site sans information préalable en cas d'alerte météo orange au vent ou d'une situation de danger sur le site (accident, déversement de produits chimiques, présence d'explosifs...)

Côté décibels

L'arrêté préfectoral de la Marne du 10 décembre 2008, autorise l'utilisation d'appareils susceptibles d'occasionner une gêne pour le voisinage (tondeuse, tronçonneuse, perceuse...) :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
le samedi du 9h à 12h et de 14h30 à 19h
le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h

Les bruits de ces appareils sont classés dans la catégorie des 'bruits de comportement'. Il en est de même pour les bruits agressifs pouvant provenir d'aboiements, d'appareils de diffusion de son et de musique, de pétards, de fêtes familiales... Respectez le voisinage !

Consigne de présentation et retrait des bacs poubelles

Afin de permettre une collecte efficace, limiter l'encombrement des trottoirs et préserver mon cadre de vie, j'applique les consignes suivantes :

Horaire de **présentation** : je sors mes contenants **la veille de la collecte, à partir de 18h.**

Horaire de **retrait** : je les rentre **dès que possible après le passage du camion-benne et au plus tard en fin d'après-midi du jour de collecte.**

Rappel.

Ramassage des poubelles :
des déchets recyclables le vendredi.
des ordures ménagères le mardi.



Vu sur Illiwap

**GRAND
REIMS**
COMMUNAUTÉ URBAINE

Le 12 MAI 2023

MESDAMES ET MESSIEURS
LES CHEFS DE SECTION ET
CHEFS DE CENTRE

Pôle Territoires

« Courrier de la
Communauté de
Urbaine du Grand Reims
relatif à l'enlèvement
des nids d'insectes »

Affaire suivie par
Marine
RYCKBOSCH
Téléphone
03 26 35 37 46
E-mail
marine.ryckbosch@
grandreims.fr

Un courrier du 18 novembre 2022 signé par Monsieur Pascal DESAUTELS, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne, nous stipulait que nous n'étions pas couverts par les assurances du SDIS pour les opérations de proximités non déclenchées par le SDIS (nids d'hyménoptères et postes de sécurité au profit des associations).

Les nids d'insectes, dans le cadre de dangers imminents sont toujours réalisés (lieux publics, cours d'école, ...) par le SDIS ou les Sapeurs-Pompiers Volontaires du Grand Reims dès lors qu'ils sont sur appel du Centre de Traitement de l'Alerte.

Après plusieurs refus de différentes compagnies d'assurance, les services de la Communauté urbaine du Grand Reims travaillent pour trouver une solution de couverture et ne manqueront de vous tenir informé des avancées.

Dans l'attente, d'un retour que nous espérons favorable dans les semaines à venir, il est demandé aux Sapeurs-Pompiers Volontaires de la Communauté urbaine du Grand Reims de suspendre jusqu'à nouvel ordre, ces interventions et services.

Le Vice-Président,

Guy RIFFE

La Directrice Générale Adjointe,

Alice DIERS

CS80036 - 51722 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 77 78 79
Fax : 03 26 77 94 33

www.grandreims.fr



Vu dans l'Union

MARNE - AISNE - ARDENNES La dernière phase du plus grand exercice militaire interarmées de ces trois dernières décennies va se dérouler du 19 avril au 5 mai dans nos départements avec 12 000 militaires et 2 600 véhicules. Inédit et colossal.

L'ESSENTIEL

• **L'exercice militaire Orion** implique tous les corps de l'armée française (terre, mer, air) et prend en compte tous les champs de conflictualité (cyber, informationnel et électromagnétique). Son objectif est d'entraîner les armées françaises à une guerre d'ampleur, dans un cadre interarmées et multinational, selon un scénario réaliste et exigeant.

• **Inédit depuis la fin de la Guerre froide**, l'exercice mêle des unités françaises et étrangères. Sa planification et sa mise en œuvre s'inspirent d'ailleurs de l'expérience tirée des grands exercices de l'Alliance.

• **Après une première phase** de planification opérationnelle qui s'est étalée de mai 2022 à février 2023, la deuxième phase d'entrée dans un environnement contesté s'est déroulée de mi-février à mi-mars dans le Sud-Ouest de la France. L'exercice s'est poursuivi fin mars avec une troisième phase de « travaux civilo-militaires » visant à permettre aux autorités politiques d'adapter leur processus de prise de décision à la rapidité et à l'ampleur d'une crise en cours. La quatrième phase est actuellement en cours de déploiement en Champagne.

MARIE CHARRIER

Ce n'est plus qu'une question de jours avant que la Champagne ne soit de nouveau plongée dans la guerre. Mais que chacun se rassure, les raids aériens et les combats ne seront que fictifs.

Quelques semaines après que 7 000 militaires aient débarqué dans le sud-ouest de la France afin de simuler une intervention dans un pays déstabilisé par des milices, c'est au tour de six départements du Grand Est (Ardennes, Aisne, Marne, Aube, Haute-Marne et Meuse) d'être le théâtre d'opérations de cette guerre factice. Explications.

1 AU CŒUR D'UN CONFLIT

« Notre objectif est simple : nous devons gagner cette guerre », annonce sans détour le général de corps d'armée Gaulin, commandant du corps de réaction rapide-France (CRR-Fr*) qui assure la direction de cette quatrième phase d'exercice. Tout a beau être fictif, le scénario interpelle par sa crédibilité et son réalisme. L'ennemi identifié : l'État Mercure. Ce dernier souhaite rétablir son influence régionale sur son voisin, le pays Arnland, et apporte son soutien financier à une milice qui déstabilise une partie du pays ciblé.

Ni une ni deux, la France déploie son échelon national d'urgence interarmées puis s'engage au sein d'une coalition dans le cadre d'une opération sur mandat de l'Otan, avec l'aval de l'ONU afin de venir en aide à l'Arnland qui vient d'être envahi par Mercure. L'affrontement est proche... « Une opération aéroterrestre de haute intensité sera conduite en Champagne face aux forces adverses. Celles-ci seront constituées de la brigade franco-allemande. Nous devons restaurer l'intégrité du territoire de l'Arnland. »

2 UNE OPÉRATION AÉROTERRESTRE RÉALISTE

Dans cette guerre où les bleus (la France et ses alliés) affronteront les rouges (l'ennemi), plusieurs partenaires étrangers participeront aux différentes phases de l'exercice en tant que joueurs au sein de la coalition ou au sein des forces adverses. C'est notamment le cas de plusieurs unités américaines, britanniques,

belges, allemandes mais aussi d'une quinzaine d'avions grecs et espagnols.



« Il faut que l'on parvienne à avoir une bonne connaissance de nos forces et de celles de nos ennemis »

Le général de corps d'armée Gaulin

Si l'on ajoute les régiments venus des quatre coins de l'Hexagone, ce sont pas moins de 12 000 personnels qui envahiront la Champagne, dont 9 000 hommes et femmes qui combattront sur le terrain (avec une prise en compte des pertes des précédentes phases).

2 600 véhicules, dont 400 de combat, une quarantaine d'hélicoptères, une cinquantaine d'avions et une centaine de drones seront également du voyage.

La zone d'action s'étendra quant à elle sur une superficie de 400 km sur 250 de Besançon à Amiens, englobant de fait les départements des Ardennes, de l'Aisne, de la Marne, de l'Aube, de la Haute-Marne et de la Meuse, tandis que trois zones d'actions aériennes seront concernées, en Champagne, au-dessus du Massif

SIX RÉGIMENTS DE NOS DÉPARTEMENTS ENGAGÉS

Plusieurs régiments de nos départements de la Marne, des Ardennes et de l'Aisne participeront à cette dernière phase de l'exercice militaire Orion : le 501^e régiment de chars de combat de Mourmelon-le-Grand (Marne), le 8^e régiment du matériel de Mourmelon-Le-Grand, le 40^e régiment d'artillerie de Suippes (Marne), le 132^e régiment d'infanterie cynotechnique de Suippes, mais aussi le 3^e régiment du génie de Charleville-Mézières (Ardennes) et le 94^e régiment d'infanterie, centre d'entraînement au combat en zone urbaine de Sissonne (Aisne).

central et au-dessus du golf de Gascogne.

Inédit, Orion l'est également de part l'exploit technique qu'il entend relever. « Une des grosses difficultés sera de coordonner le jeu simulé, les opérations sur le terrain et dans les airs mais également le war game (forme élaborée de simulation stratégique, opérative ou tactique, Ndlr) », poursuit le général de corps d'armée Gaulin, qui commandera la chaîne de commandement des forces opérationnelles de l'alliance, et sera chargée de coordonner toutes les forces « afin que l'ensemble reste cohérent ». L'enjeu est de taille pour l'armée française.

« Il faut qu'on optimise la totalité de nos moyens et équipements et que l'on parvienne à avoir une bonne connaissance de nos forces et de celles de nos ennemis. La question est simple : est-ce que le chef d'orchestre va jouer la bonne symphonie avec tous les instruments en sa possession ? »

3 QUELS IMPACTS DANS NOS DÉPARTEMENTS ?

« Nous avons envoyé plus de 3 000 courriels aux maires des communes concernées par cet exercice, explique le général de corps d'armée Gaulin. Nous souhaitons limiter au maximum les nuisances pour les habitants. » Si ces derniers peuvent, dans les prochains jours, assister aux déplacements des régiments et apercevoir l'acheminement de matériels militaires, ils seront préservés durant les deux semaines d'opération. « Ils ne pourront voir que certains raids aériens. Les opérations les plus lourdes se dérouleront quant à elles au sein des camps militaires, de Mailly-le-Camp, Mourmelon-le-Grand, Suippes et Sissonne. » À l'abri des regards donc. « Les combats seront très localisés, poursuit le général. Nous ne voulons surtout pas que la population s'inquiète. Bien au contraire, elle doit être rassurée de voir l'armée s'entraîner à un tel niveau. » ■

L'EXERCICE MILITAIRE ORION DANS NOS DÉPARTEMENTS



06

Du 11 décembre 2022 au 15 juillet 2023

Du lundi au vendredi

		1																					
En provenance de		Épernay																					
Reims	6.20	7.05	7.40	8.09	8.35	9.35	10.35	11.35	12.35	13.35	14.35	15.35	Épernay	16.05	16.35	17.05	17.35	18.03	18.35	19.35	20.35		
Prunay		7.17				9.47			12.47		14.47						17.47		18.47	19.47			
Val-de-Vesle		7.21				9.51			12.51		14.51						17.51		18.51	19.51			
Sept-Saulx		7.26				9.56			12.56		14.56						17.56		18.56	19.56			
Mourmelon-le-Petit	6.39	7.32	7.58	8.32	8.53	10.02	10.53	11.53	13.02	13.53	15.02	15.53		16.23	16.53	17.23	18.02	18.22	19.02	20.02	20.53		
Châlons-en-Champagne	6.57	7.04	7.48	8.15	8.51	9.23	10.18	11.09	12.23	13.18	14.23	15.18	16.23	16.32	16.39	17.23	17.39	18.23	18.38	19.23	20.23	21.09	
Vitry-le-François	7.18	7.23				9.41			12.41		14.41		16.41	16.49		17.41		18.41	19.41	20.41			
St-Dizier	6.22	7.37				10.01			13.01		15.01		17.01			18.01	19.00		20.01	21.00			
Chevillon	6.35					10.14			13.14							18.14							
Joinville	6.43	7.55				10.21			13.21		15.20		17.19			18.21			20.19				
Donjeux	6.51					10.28			13.28							18.28							
Francles	6.58	8.08				10.35			13.35		15.32		17.31			18.35			20.31				
Vignory	7.02					10.39			13.39							18.39							
Bologne	7.09					10.46			13.46							18.46							
Chaumont	7.19	8.24				10.55			13.55		15.49		17.47			18.55			20.48				
Langres	7.43										16.12								21.11				
Culmont-Chalindrey	7.52										16.24								21.20				
Is-sur-Tille											16.49												
Dijon-Porte-Neuve																							
Dijon Ville											17.10												
À destination de		Metz																					
Nancy																							
Metz																							
N° de circulation	840701	839801	831647	839661	839663	839665	839805	839667	839669	839807	839671	839831	839673	839813	833651	839677	839815	839679	839711	839681	839819	839713	839685

- ❶ Pour les parcours au-delà de Châlons-en-Champagne à destination ou en provenance de Paris-Est, consultez la fiche horaire C 02 sur le site TER Grand Est à l'adresse <https://m.ter.sncf.com/grand-est/se-deplacer/fiches-horaires>.
- ❷ Pour les parcours à destination de Nancy, consultez les fiches horaires L 07 et L 29.
- ❸ Pour la desserte CAR entre St-Dizier et Chaumont, consultez la fiche horaire C 12.

Reims, Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François, St-Dizier : gares proposant le service d'assistance Accès TER destiné aux personnes en situation de handicap.

Réservation obligatoire sur le site TER Grand Est à l'adresse <https://m.ter.sncf.com/grand-est/services-contacts/assistance-accessibilite> ou au 0 805 415 415 (service et appel gratuits).

Fériés 25 décembre, 1er janvier, 10 avril, 1er, 8, 18 et 29 mai, et 14 juillet.

Les horaires sont susceptibles d'être modifiés en raison de Travaux de modernisation. L'information travaux sera disponible sur le site TER Grand Est, SNCF Connect ou autre application de mobilité, en gare ou au 0 805 415 415 (service et appel gratuits).

1 Circule à partir du 15 mai.

Samedi

[illegible]

Dimanche et jours fériés

								Dim	Fériés		
								►	►		
	Reims	7.38	9.35	11.35	13.35	15.02	17.38	18.31	19.09	19.35	22.26
	Prunay		9.47				17.50				
	Val-de-Vesle		9.51				17.54				
	Sept-Saulx		9.56				17.58				
	Mourmelon-le-Petit	7.56	10.02	11.53	13.54	15.20	18.04			19.54	22.44
	Châlons-en-Champagne	8.25	10.18	12.23	14.10	15.50	18.26	19.30	19.47	20.10	23.00
	Vitry-le-François	8.43		12.41		16.08	18.45	19.46	20.03		
	St-Dizier	9.02		13.01		16.27	19.04				
	Chevillon	9.15					19.17				
	Joinville	9.23		13.19		16.45	19.25				
	Donjeux	9.30					19.32				
	Frondes	9.37		13.31		16.57	19.39				
	Vignory	9.40					19.43				
	Bologne	9.47					19.50				
	Chaumont	9.57		13.47		17.14	20.01				
	Langres						20.23				
	Culmont-Chalindrey						20.36				
	Is-sur-Tille						21.02				
	Dijon-Porte-Neuve										
	Dijon Ville						21.23				
	À destination de							Lunéville	Lunéville		
	Nombre de circulation	839803	839667	839609	839673	839811	839833	833629	833629	839683	839687

Fiche Horaire

06

06 Dijon > Châlons-en-Champagne > Reims

Du 11 décembre 2022 au 15 juillet 2023

Du lundi au vendredi

[illegible]

- ❶ Pour les parcours au-delà de Châlons-en-Champagne à destination ou en provenance de Paris-Est, consultez la fiche horaire C 02 sur le site TER Grand Est à l'adresse <https://m.ter.sncf.com/grand-est/se-deplacer/fiches-horaires>.
- ❷ Pour les parcours à destination de Nancy, consultez les fiches horaires L 07 et L 29.
- ❸ Pour la desserte CAR entre St-Dizier et Chaumont, consultez la fiche horaire C 12.



Reims, Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François, St-Dizier : gares proposant le service d'assistance Accès TER destiné aux personnes en situation de handicap.

Réservation obligatoire sur le site **TER Grand Est** à l'adresse <https://m.ter.sncf.com/grand-est/services-contacts/assistance-accessibilite> ou au 0 805 415 415 (service et appel gratuits).

Fériés 25 décembre, 1er janvier, 10 avril, 1er, 8, 18 et 29 mai, et 14 juillet.

Les horaires sont susceptibles d'être modifiés en raison de Travaux de modernisation. L'information travaux sera disponible sur le site TER Grand Est, SNCF Connect ou autre application de mobilité, en gare ou au 0 805 415 415 (service et appel gratuits).

1 Circule à partir du 15 mai.

Samedi

En provenance du								Lure-ville		
Dijon Ville										
Dijon-Porte-Neuve										
Is-sur-Tille										
Culmont-Chalindrey			7.33							
Langres			7.42							
Chaumont			8.05		12.14		14.11			18.02
Balogne			8.15							18.12
Vigny			8.22							18.18
Fontaines			8.26		12.30		14.27			18.23
Donjeux			8.33							18.30
Jainville			8.40		12.42		14.39			18.37
Chevillon			8.48							18.45
St-Dizier			9.01		13.00		14.58			18.59
Vitry-le-François			9.20		13.20		15.18	16.00		19.19
Châlons-en-Champagne	6.46	8.00	9.50	12.00	13.50	14.50	15.50	16.16	17.42	19.50
Mourmelon-le-Petit	7.03	8.16	10.06	12.16	14.06	15.06	16.06		17.58	20.06
Sept-Saulx	7.09								18.04	
Val-de-Vesle	7.13								18.08	
Prunay	7.18								18.13	
Reims	7.30	8.35	10.25	12.35	14.25	15.25	16.25	17.02	18.25	20.25
Nombres de circulation	839662	839666	839804	839674	839810	839692	839812	833618	839686	839816

Dimanche et jours fériés

						Din	Fonés		
						Luné-ville	Luné-ville		
En provenance de									
Dijon Ville									21.34
Dijon-Porte-Neuve la-sur-Tille									
Culmont-Chalindrey	7.33								22.25
Langres	7.42								
Chau mont	8.05			12.14	14.11				18.02
Bologne	8.15								18.12
Vignory	8.22								18.18
Fontenay	8.26			12.30	14.27				18.23
Donjeux	8.33								18.30
Joinville	8.40			12.42	14.39				18.37
Chevillon	8.48								18.45
St-Dizier	9.01			13.00	14.58				18.59
Vitry-le-François	9.20			13.20	15.18	16.00	16.00		19.19
Châlons-en-Champagne	8.00	9.50	12.00	13.50	15.50	16.16	16.16	17.42	19.50
Mourmelon-le-Petit	8.16	10.06	12.16	14.06	16.06			17.58	20.06
Sept-Saulx								18.04	
Val-de-Vesle								18.08	
Prunoy								18.13	
Reims	8.35	10.25	12.35	14.25	16.25	17.02		18.25	20.25
À destination du							Eper-		
Nom du client	839666	839804	839674	839810	839812	833618	833618	839686	839816

Fête patronale et brocante

The poster features a vibrant pink background with a large, stylized white cursive script 'Sept-Saulx' in the center. Below it, the words 'EN FÊTE' are written in large, bold, blue-outlined capital letters. A yellow starburst graphic is positioned behind the text. At the bottom of the main graphic area, the text 'PLACE DE LA MAIRIE' is written in white capital letters. The entire graphic is surrounded by decorative elements like confetti and streamers. Below the main graphic, the event details are listed in white and yellow text.

Sept-Saulx
EN FÊTE
PLACE DE LA MAIRIE

SAMEDI • 26 AOUT 2023

8H00 : BROCANTE
(10€ les 5 mètres pour les particuliers et professionnels)

17H00 : LES DUCS EN DEAMBULATION
21H00 : SONO AVEC DJ
22H00 : LAMPIONS
22H30 : FEU D'ARTIFICE
23H00 : SONO AVEC DJ

DIMANCHE • 27 AOUT 2023

15H30 : NATHY MAQUILLAGE
17H00 : FANFARE LES BOULES DE FEU

**MANEGES, BUVETTE ET RESTAURATION
DISPONIBLES TOUT LE WEEK-END**

**POUR PLUS D'INFORMATIONS : 03.26.03.90.93 OU
MAIRIE.SEPTSAULX@WANADOO.FR**

DÉCLARATION PRÉALABLE À UNE VENTE AU DÉBALLAGE
(ET DEMANDE D'AUTORISATION DU DOMAINE PUBLIC)
A déposer en Mairie du lieu d'organisation

1 - Déclarant

Nom, prénoms :

Pour les personnes morales,
Dénomination sociale :

Nom du représentant légal ou statutaire : fonction :

Pièce d'identité produite : Type : Date de délivrance :
Numéro :
Autorité l'ayant délivrée :

N° SIRET :

Adresse : n° Voie :

Complément d'adresse :

Code postal : Localité :

Téléphone (fixe ou portable) :

2 - Caractéristiques de la vente au débailage

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, salle ou place publique, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...) :

La présente déclaration, valant **DEMANDE D'AUTORISATION** d'occupation du domaine public: ☐ OUI ☐ NON

Marchandises vendues : neuves occasion (Vide-Greniers).....

Nature des marchandises vendues :

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de commerce concernant les ventes au débailage de fruits et légumes frais effectuées en période de crise conjoncturelle ou en prévision de celle ci :

Date de début de la vente : Date de fin de la vente :

Durée de la vente (en jours) :

3 - Engagement du déclarant

Je soussigné(e), auteur de la présente déclaration (nom, prénom) :
certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L 310-2, R 310-8 et R 310-9 du Code de commerce.

Date et signature

Toute fausse déclaration préalable de vente au débailage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du Code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au débailage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code de commerce).

4 - Cadre réservé à l'administration communale :

Date d'arrivée : N° d'enregistrement :

Recommandé avec demande d'avis de réception :

Remise contre récépissé :

Observations :

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Brocante, Vide Greniers SAMEDI 26 août 2023 SEPT-SAULX

La MAIRIE de SEPT-SAULX organise sa brocante

Ouverte aux professionnels et aux particuliers, en conformité avec les textes et circulaires régissant ce type de manifestations.

Buvette

L'accueil et l'installation des exposants se feront à partir de 8h00 le samedi 26 août 2023. Tout emplacement réservé non utilisé à 8h30 sera redistribué.

Le droit de place est fixé à 10€ pour un emplacement de 5 mètres pour les particuliers et pour les professionnels.

Un numéro de place sera attribué à chaque participant suivant l'ordre de l'inscription avant la manifestation.

Un emplacement sera attribué pour garer un véhicule pour les exposants. Tout autre véhicule devra être stationné à l'extérieur de la brocante (ceci pour des raisons de sécurité).

Renseignements :

Par téléphone, contactez le : 03.26.03.90.93 le matin

Par e-mail : mairie.septsaulx@wanadoo.fr

Réservations uniquement :

A la mairie ou

Par courrier, en retournant la fiche d'inscription, la copie de la carte d'identité ou la carte professionnelle et le versement à l'ordre du Trésor Public :

MAIRIE de SEPT-SAULX
6 place Pierre Lefèvre
51400 SEPT SAULX

Imprimé par nos soins NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Règlement intérieur

Article 1 : La Mairie de SEPT-SAULX, se réserve le droit de refuser toute inscription ne répondant pas aux normes des véritables marchés aux puces, à la brocantes et à l'artisanat, sans avoir à en justifier (pas de stand de boissons). De même, les responsables assureront un contrôle très strict de l'identité et de la qualité véritable des exposants. Tout dépassement de la largeur accordée entraînera le paiement d'un complément d'inscription. En cas de non-accord des intéressés, ceux-ci seront refoulés.

Article 2 : Les réservations ne pourront être prises en considération que si la demande d'inscription nous est retournée complétée, signée et accompagnée du règlement. Le jour de la brocante, il sera demandé à chaque exposant sa pièce d'identité et le justificatif de la patente pour les professionnels.

Article 3 : Les particuliers devront placer leur autorisation bien en vue pour tout contrôle éventuel de la gendarmerie, du contrôleur de la répression des fraudes ou des organisateurs, ainsi que leur numéro de place.

Article 4 : Les exposants devront s'installer exclusivement à l'endroit qui leur est attribué (bon numéro et bon côté de la rue) sans dépasser la profondeur souhaitée afin de laisser les véhicules d'urgence circuler.

Article 5 : Chaque exposant devra laisser son emplacement propre pour 18h30.

Article 6 : Une fois les inscriptions enregistrées, aucun désistement ne sera admis et ne pourra donc faire l'objet de remboursement, sauf décision expresse des organisateurs (fausse déclaration des objets exposés).

Article 7 : Les exposants devront prendre leurs dispositions s'ils ont besoin d'électricité.

Article 8 : Les participants devront se conformer au règlement intérieur ci-joint.

NOTA : Un plan de circulation et de stationnement a fait l'objet d'un arrêté municipal. Il est rappelé que le stationnement

L'AFFICHAGE des PRIX DE CHAQUE OBJET est OBLIGATOIRE

et la circulation de tous véhicules sur les trottoirs sont formellement interdits. La circulation sera totalement interdite de 9h00 à 18h00.

La MAIRIE de SEPT-SAULX décline toute responsabilité de quelque nature que ce soit à l'égard des participants, des visiteurs et des propriétaires qui déclarent avoir pris connaissance du présent règlement et s'engagent à s'y conformer. Tout contrevenant aux présentes dispositions et au règlement sera refoulé.

POUR INFORMATION

Vous avez obtenu l'autorisation exceptionnelle de participer à une vente au déballage (brocante).

Nous n'étiez inscrit ni sur le registre du commerce, ni sur le registre des revendeurs d'objets mobiliers.

Dans ces conditions, l'autorisation qui vous a été accordée ne vous permet que de vendre des objets usagés que vous n'avez acquis pour la revente. Elle n'est pas renouvelable.

Si vous avez acheté des objets pour les revendre et si vous participez fréquemment à des manifestations de ce type, vous vous livrez clandestinement à l'activité de brocanteurs ou d'antiquaires.

Dans ce cas, vous vous exposez aux sanctions prévues par les articles L324-9, L324-10 et L362-3 du Code du Travail qui prévoient une peine de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende pour travail illégal par dissimulation d'activité.

L'article 441-7 du Code Pénal prévoit une peine de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende pour faux en écriture et dissimulation d'information.

L'article 321-1 et suivant du Code Pénal prévoit des peines d'emprisonnement de 5 ans et une amende de 375 000 € pour toute situation de recel caractérisée.

Toute demande d'inscription dont la fiche sera incomplète et l'attestation non signée se verra refuser l'autorisation de participer à la manifestation.

Imprimé par nos soins NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Petite page d'histoire de notre village

Les impôts

➤ Extrait de 'Histoire de Sept-Saulx' de M. THOMAS, instituteur à Sept-Saulx (début XX^e). Respect du texte original.

Les habitants de Sept-Saulx, tout comme ceux des autres villages, payaient avant 1789, non seulement la dîme et les redevances féodales au seigneur de la localité, mais aussi des impôts royaux qui étaient : la taille foncière et industrielle, la capitation, les dixièmes et les vingtièmes que l'on peut assimiler à nos impôts directs actuels, puis les aides, la gabelle, la corvée, etc, qui frappaient la personne et le consommateur ; impôts analogues à ceux que nous appelons aujourd'hui : contributions indirectes et taxes.

Outre les impôts royaux, les droits seigneuriaux, ils avaient à contribuer aux diverses charges communales telles que celles de l'entretien de la nef de l'église, etc.

La province de Champagne sous le rapport des impôts comprenait dix circonscriptions financières appelées élections. Plus tard on en ajouta deux autres. Sept-Saulx faisait partie de l'élection de Reims.

Au moyen âge, les agents du fisc et du tribunal qui en ressortissaient étaient nommés par les habitants. Après la Renaissance, ils le furent par le gouvernement. Ils étaient chargés d'asseoir l'impôt et connaissaient toutes les affaires relatives aux finances de l'Etat. Ils jugeaient en matières criminelles quand il avait rébellion ou émeute à l'occasion des impositions ou subsides.

Le Tribunal de l'élection de Reims se composait d'un président, d'un assesseur, de 4 juges, d'un procureur du roi, de deux greffiers, 4 autres procureurs, de deux huissiers. Les audiences se tenaient tous les jeudis et samedis dans le local sis rue des Elus.

TAILLE - CAPITATION - DIXIEME et VINGTIEME

La taille était une imposition foncière, aussi ancienne que la monarchie, de deniers qu'on levait annuellement sur les biens-fonds et l'industrie de toute personne qui n'était ni noble, ni ecclésiastique ou qui ne jouissait pas de quelque exemption. Lors de son institution, la taille était une imposition momentanée que le roi levait suivant les circonstances, dans ses domaines. Charles VII la rendit perpétuelle dans le royaume, mais seulement pour l'entretien spécial de l'armée permanente qu'il venait de créer.

La capitation était un impôt accessoire ajouté à la taille perpétuelle en 1760, alors que la France était ruinée par suite des guerres malencontreuses du règne du fameux roi Louis XV. Cet impôt correspondait pour ainsi dire à notre cote personnelle et mobilière, dont personne, sauf les femmes et les veuves, n'était exempt. Toutes les personnes étaient divisées en 22 classes suivant leur fortune et soumises à une taxe proportionnelle. C'était en sorte un impôt réparti assez équitablement, mais la noblesse et le clergé surent néanmoins atténuer leurs charges pour que tout le poids de la contribution finisse par retomber sur le roturier.

"Quand le gouvernement de Louis XIV se trouva à bout de ressources, il astreignit (26 août 1710) indistinctement

tous les citoyens à une redevance de : un dixième sur leurs revenus. Cet impôt plusieurs fois supprimé et rétabli fut plus tard remplacé par un droit au vingtième qui frappait également tous les citoyens. En 1756 on créa un second vingtième et de temps en temps les nécessités de la guerre en firent un troisième". (d'après l'histoire de Pontfaverger de Nicol.)

AIDES OU IMPOTS INDIRECTS

Les aides répondaient à ce que nous appelons aujourd'hui les impôts indirects : droits sur les boissons en dehors du droit seigneurial dit d'afforage à Sept-Saulx, droits sur les ouvrages d'or et d'argent, les cartes, les cuirs, les savons, les fers, le papier, etc; de gabelle, etc. Ces droits représentaient une grande diversité suivant les privilèges des nobles, des ecclésiastiques et des communautés religieuses.

Gabelle.

L'origine de cet impôt qui resta odieux toute la durée de l'ancienne monarchie et dont se plaignirent amèrement les habitants de Sept-Saulx dans leur cahier de doléances de 1789 remonte à Philippe VI de Valois. Une ordonnance de 1343 établit que nul ne pourrait vendre du sel en France qu'après l'avoir acheté aux greniers du roi. C'était donc un monopole lucratif pour le roi. Des greniers à sel furent établis dans toutes les principales villes de France ; la Champagne avait neuf greniers à sel au 18^e siècle.

.../...

LES PREMIERES CONTRIBUTIONS DIRECTES

"Les contributions qui se perçoivent actuellement, n'ayant point été consenties par la Nation sont toutes illégales et par conséquent nulles dans leur création. Déclare néanmoins que les impôts et contributions quoique illégalement établis et perçus continuent à être levés de la même manière qu'ils l'ont été précédemment et jusqu'au jour seulement de la 1^{ère} séparation de l'assemblée." (décret de l'Assemblée Nationale du 17 juin 1789 sur la perception des anciens impôts - arch. com les de Sept-Saulx, vol/2 N° 212). .

[Suite de l'histoire de Sept-Saulx dans le prochain 7saulx Flash.](#)



COMMUNE DE **SEPT-SAULX**

6 Place Pierre Lefèvre
51400 SEPT-SAULX

Téléphone : 03 26 03 90 93
Courrier : mairie.septsaulx@wanadoo.fr
Site internet : www.sept-saulx.fr



HORAIRES D'OUVERTURE

MAIRIE

Mardi de 9h00 à 11h00 et de 18h00 à 19h00
Jeudi de 9h00 à 11h00 et de 18h00 à 19h00
Vendredi de 9h00 à 11h00

AGENCE POSTALE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h45 à 17h30

GRAND REIMS

COMMUNAUTÉ URBAINE

<http://www.grandreims.fr>

ADRESSE POSTALE

GRAND REIMS
CS 80036
51722 REIMS CEDEX

POLE DE PROXIMITE

Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims

BP 58

Place de la République
51500 RILLY-LA-MONTAGNE
Tél : 03.26.49.19.06

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (vendredi 16h30)

Les comptes-rendus des Conseils Communautaires, Municipaux et d'école sont consultables sur le site internet de la mairie www.sept-saulx.fr



Depuis le 1er septembre 2020, la mairie de Sept-Saulx dispose d'une application pour vous informer et vous alerter en temps réel. Son nom est ILLIWAP.
N'hésitez pas à la télécharger ! Elle est respectueuse de la vie privée (aucune collecte de données personnelles) et gratuite.

AGENDA DES MANIFESTATIONS

JUILLET 2023 :

Le 14 : Cérémonie de la Fête Nationale

AOUT 2023 :

Du 14 au 30 : Fermeture du secrétariat de mairie

Le 26 et 27 : Fête patronale et brocante



OCTOBRE 2023 :

Opération « villages et coteaux propres »

NOVEMBRE 2023 :

Le 11 : Cérémonie du souvenir de l'Armistice 1918